

**DEPARTEMENT
DU NORD**



COMMUNE DE WALLERS ARENBERG

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL***

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le quinze du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (24) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK Adjoints, Marc STIEVENARD, Chantal SAEGERMAN, Yoann HOCHEDÉZ Conseillers Municipaux Délégués, Bernard CARON, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Aurore DUSSART, Catherine DEMEURISSE, Armel BISIAUX, Émile LAURANT, Laurent STAQUET, Dominique NICODEME, Serge HARDY, Mathieu DECARPENTRY, Bénédicte COTTEL Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
24

Étaient Excusés (4) : Jean-Pierre ABRAHAM (procuration à Marie-Pierre VARLEZ), Laurence SZYMONIAK (procuration à Chantal SAEGERMAN), Cathy GOUPIL (procuration à Magalie DUTRIEUX), Fabienne BENOIT (procuration à Salvatore CASTIGLIONE).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 08/02/2024.

Objet : Création d'une Agence Postale Communale

Rapporteur : Salvatore CASTIGLIONE, Maire

Dans le cadre de l'évolution du réseau postal et de la réorganisation des services postaux, La Poste envisage la fermeture de l'annexe du bureau de poste de Wallers située rue Edouard Vaillant à Arenberg.

Un travail a été mené sur les deux options ouvertes à la commune à savoir : la mise en place d'une agence postale communale ou l'installation d'un point de contact dans un commerce.

Il ressort que la solution de la création d'une agence postale communale s'avère la plus intéressante pour offrir aux administrés les services postaux les plus étendus possibles, au détriment de la solution du relais postal chez un commerçant, couvrant moins de services.

Dès lors, au vu des objectifs du projet de création d'une maison de services au LEP (Lieu d'Écoute et de Proximité) situé rue Taffin, il serait opportun d'implanter cette agence postale communale dans cette nouvelle structure située en plein cœur du quartier d'Arenberg.

Cette solution offrira les services suivants :

- Courrier/colis : vente de timbres et d'enveloppes prêt à poster et d'emballages colissimo, fournitures d'autres produits courrier/colis sur commande, retrait de lettres et colis en instance, dépôt des lettres et colis y compris recommandés (hors valeur déclarée), contrat de réexpédition de courrier, garde de courrier.
- a Banque Postale : retrait ou dépôt d'espèces sur CCP mon compte épargne jusqu'à 500 euros par semaine et par compte, transmission au bureau de poste des versements d'espèces sur CCP ou compte d'épargne, des procurations liées au service financier, des demandes de services liées au CCP ;
- Produits tiers : vente de produits et produits de téléphonie « la Poste Mobile » et de partenaires de la Poste.

Les modalités de fonctionnement se feront dans le cadre réglementaire d'une convention signée entre la commune et la Poste, d'une durée de 1 à 9 ans renouvelable par tacite reconduction, avec un accompagnement financier de 30 000 euros pour les travaux d'aménagement, une prime exceptionnelle de 3 000 euros d'indemnité au démarrage de l'agence et une indemnité forfaitaire mensuelle pour la gestion de 1 185€ pour l'année 2024.

Les équipements seront fournis par la poste (enseigne extérieure, poste téléphonique, coffre-fort, meuble d'accueil et tablette numérique). La poste approvisionnera et apportera un soutien technique, logistique et commercial.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- ***VALIDE le projet de création d'une agence postale communale dans les locaux du LEP rue Taffin.***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Poste pour la création de l'agence postale communale. Il est précisé que l'ouverture est envisagée au plus tôt en juin 2024 annexée à la présente délibération ;***
- ***CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'exécution juridique et comptable de la présente délibération.***

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

**A Wallers Arenberg, le 15 février 2024
Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE**